

DIRECTEUR DESINVOLTE ***LES SANCTIONS MONTENT D'UN CRAN***

Le 29 juillet 2024

STOP AUX SANCTIONS ET À LA RÉPRESSION !

Nous, salariés d'ArcelorMittal Méditerranée, ne supportons plus les pratiques autoritaires de la direction. Les sanctions arbitraires, la répression systématique et les licenciements abusifs font désormais partie de notre quotidien.

Que se passe-t-il exactement ?

- Sanctions disproportionnées : À la moindre erreur, nous faisons face à des sanctions sévères, sans explications ni possibilité de défense.
- Climat de peur : La direction maintient un climat de terreur, où chacun d'entre nous vit dans la crainte perpétuelle de perdre son emploi.

La situation sociale empire !

Nos conditions de travail se dégradent continuellement. La pression est constante, le stress omniprésent et nos conditions de travail insoutenables. C'est une situation intolérable qui menace sérieusement notre santé, notre bien-être et notre avenir professionnel : **C'EST LA DEFINITION LEGALE DU HARCELEMENT !!!**

Dernièrement, un agent de maintenance de la PDC en intervenant sur le remplacement d'un moteur 380V a été électrisé par un voltage de 5.5kV : par miracle, il n'est pas décédé mais a eu une grave blessure au bras. Hélas, au lieu de recevoir le soutien psychologique nécessaire de la part de son employeur (il est encore en arrêt de travail), il a été lourdement sanctionné : **trois jours de mise à pied**, alors que l'enquête de la CSSCT n'est pas encore finalisée...

Sans doute pour essayer d'éviter les questions gênantes pour ArcelorMittal et sa Direction coupable :

- Pourquoi n'y a-t-il pas de gamme opératoire pour des interventions simples et répétées ?
- Pourquoi les électriciens postés à la PDC n'ont pas d'attestation de sécurité pour effectuer des travaux planifiés ?
- Pourquoi le capotage du 5.5kV n'était-il plus tenu que par 3 boulons mal serrés sur 12 ?
- Pourquoi l'information de présence de 5.5kV n'était-elle pas lisible sur le capotage au moment de l'intervention ?
- Pourquoi un jeu de clés de sécurité avait-il été mis en place sur une installation similaire mais pas sur celle-là ?

Ne vous y trompez pas, ce directeur ignore les manquements inacceptables de l'entreprise concernant ses obligations de sécurité envers les salariés. Avec ses lieutenants, il cherche à vous accabler et vous faire culpabiliser jusqu'à vous faire sanctionner.

Dans le but de réduire de **10% la masse salariale**, le directeur a décidé d'utiliser la sanction comme mot d'ordre, sans même s'en cacher...

Salariés, protégez-vous. Respectez les règles et ne prenez aucune initiative sans être sûrs des procédures, même si votre manager le demande. Car en cas de problème, aucun manager ne viendra à votre secours : pire, votre manager sera assis à côté du RRH pour vous dire que vous auriez dû respecter les règles.

Nous sommes unis pour dénoncer et combattre ces pratiques injustes. La Cfdt s'y oppose sans hésitation et soutient ses adhérents pour contester devant les Prud'hommes ce genre de pratique.